

Le 5 décembre 2011

*‘Par dépôt électronique’*

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3770-2011**  
*Demande d'autorisation du Projet de Lecture à distance –phase 1*

---

Chère Consœur,

Le 23 novembre 2011, le Distributeur a déposé ses compléments de réponses aux demandes de renseignements autorisées par la Régie dans sa décision D-2011-168, ainsi que la pièce HQD-4, doc. 13 qui, selon l'expression du Distributeur « collige l'ensemble des réponses aux questions de tous les intervenants concernant la réalisation des gains d'efficacité du scénario IMA, l'analyse économique et les mesures de sécurité »<sup>1</sup>.

Tel qu'annoncé dans notre correspondance datée du 24 novembre 2011, le GRAME a transmis à cette date la pièce HQD-4, doc. 13 (comprenant 25 pages) à son traducteur, la firme Textualis, la traduction de cette pièce supplémentaire n'ayant pas prévue initialement. Considérant l'échéance, Textualis a transmis une version préliminaire de cette pièce traduite en anglais au GRAME en date du 2 décembre 2011 mais la version officielle et révisée ne sera disponible qu'en date du 7 décembre 2011.<sup>2</sup>

Monsieur Finamore, reconnu expert en réseaux intelligents par la Régie dans sa décision D-2011-145, a préparé un rapport préliminaire qui pourrait éventuellement être déposé en date du 7 décembre 2011, mais les conclusions de ce rapport ne tiennent pas compte de la preuve supplémentaire déposée au dossier par le Distributeur et contenant de l'information sur des aspects du dossier pour lesquels le GRAME avait demandé des précisions.

---

<sup>1</sup> B-0061

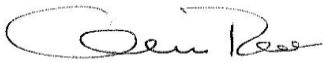
<sup>2</sup> Une lettre de confirmation de Textualis peut être fournie à la Régie sur demande.

Par souci d'équité procédurale, il serait souhaitable que monsieur Finamore bénéficie d'un délai raisonnable pour tenir compte de la preuve supplémentaire du Distributeur déposée au présent dossier à la pièce HQD-4, doc. 13 et ainsi déposer un seul rapport d'expertise contenant ses conclusions.

Par ailleurs, la traduction de cette pièce qui sera déposée le 7 décembre 2011 pourra bénéficier aux autres analystes ou experts anglophones. Afin de faciliter la consultation de cette pièce et le déroulement efficace du dossier, le GRAME serait disposé à la transmettre, sous format préliminaire, aux experts ou analystes anglophones qui lui en feront la demande d'ici le 7 décembre 2011.

Dans ces circonstances, le GRAME requiert la compréhension de la Régie ainsi qu'un délai supplémentaire, soit jusqu'au 12 décembre 2011, afin de déposer le rapport de son expert, monsieur Edmund P. Finamore, ainsi que le complément de preuve au rapport du GRAME en lien avec le rapport de son expert et les compléments de réponses aux demandes de renseignements déposées par le Distributeur en date du 23 novembre 2011.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Jean-Olivier Tremblay et Me Marie-Josée Hogue pour le Distributeur (par courriel)  
cc. Les intervenants au dossier (par courriel)